

Un épisode peu glorieux, les accords Bérard/Jordana : une trahison

Les gouvernements français, celui du Front populaire tout comme le gouvernement Daladier de 1939, hésitent et tergiversent pour accorder leur soutien militaire à la République espagnole, pour finalement le refuser officiellement.

Le gouvernement anglais a déjà depuis longtemps entamé des négociations avec le Général Franco dans le souci de préserver les intérêts importants des industriels britanniques en Espagne.

Le 27 février 1939 les deux puissances européennes reconnaissent simultanément de jure¹ le général Franco. L'événement est annoncé par Édouard Daladier au conseil des ministres et par Neville Chamberlain à la Chambre des Communes. Entre temps et en secret, le sénateur Léon Bérard a été chargé le 2 février 1939 de prendre contact et de négocier avec les autorités nationalistes espagnoles, ce qu'il fit auprès du général Jordana. L'annonce de ces transactions et accords souleva une vive émotion au sein des députés socialistes et communistes de la chambre des députés. Ils interpellèrent le président du conseil. Ce dernier posa la question de confiance au gouvernement en expliquant son intention de reconnaître le général Franco pour des raisons d'intérêt national. Par 323 voix contre 261 et 17 abstentions l'assemblée approuva le choix du président du conseil.

L'accueil n'a rien du pays des droits de l'homme ; les réfugiés, véritables parias, sont traités en ennemis. Toute la zone frontalière, déclarée zone militaire est sous contrôle. Tandis qu'en ce début du mois de février, de longues files de civils et de militaires espagnols tentent d'échapper à leurs poursuivants fascistes, en se présentant aux différents points frontaliers de passage, le gouvernement français, dans son ambiguïté, pour tenir toutes les « possibilités en mains », passe avec les franquistes un accord nommé **Accords Bérard-Jordana (signé le 25 février 1939)** :

À Burgos, le sénateur des Basses-Pyrénées et ancien garde des Sceaux, Léon Bérard négocie l'établissement de relations diplomatiques entre la France et le gouvernement de Franco, avec le général Jordana. Cet accord prévoit la reconnaissance du gouvernement nationaliste, la restitution des navires républicains réfugiés dans les eaux françaises et celle des trésors d'art et de l'argent qui se trouvent dans les coffres de la Banque de France à Mont-de-Marsan. Les accords prévoient également que les deux pays prennent les dispositions pour assurer la sécurité et la paix chez l'autre, ce qui va influencer sur le rapatriement (forcé) des républicains exilés qui vont servir à « reconstruire » l'Espagne. Ces accords signent la fin de la République espagnole, avant même que les dernières villes se soient rendues. Ils seront utilisés souvent par le régime franquiste afin de récupérer des responsables politiques qu'il éliminera sans vergogne ou emprisonnera (Companys, Zugazagoita, Peiró, Mera...). Ils seront les seuls accords à régir les relations entre les deux pays (jusque dans le milieu des années cinquante). Aujourd'hui encore, les dirigeants français portent cet épisode comme une honte et un manque de réalité politique qui a occulté l'annonce du désastre de l'Europe démocratique et le début de la Deuxième Guerre mondiale et qui reste comme une épine au cœur de la solidarité populaire. Philippe Pétain est nommé ambassadeur de France le 2 mars 1939.

¹ En droit international, la **reconnaissance diplomatique** est l'acte politique unilatéral par lequel un État reconnaît un autre État, ou son gouvernement, de façon officielle. La reconnaissance diplomatique peut être accordée soit *de facto* soit *de jure*. Elle consiste alors couramment en une déclaration de reconnaissance émise par un gouvernement. De jure : De droit ; par le droit ; par la loi. » Exprime l'idée d'impératif légal, parfois d'impératif nécessaire. Souvent opposé à *de facto*.